**Destination : Bordeaux, capitale de la Nouvelle-Aquitaine.**

**Période : du lundi 13 mai au jeudi 16 mai 2019.**

Professeurs organisateurs : Philippe BARBEY (coprofesseur principal), Karine GONCALVES (Éco-droit)

Cheffes de projet : Elsa FONTAINE, Corey JOLY

Rédacteurs du projet : Mohamed BERNALEAU, François CORBEL

**ACTE D’ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Je soussigné(e),

NOM : …………………………………………………………................................ PRENOM : ……………………………………………….....

Téléphone portable: …..… /………./………./………/……….

Adresse : ………………………………………………………………………………………………...................................................................

Code postal : …………………………………. Ville : ……………………..................……………………..................................................

Responsable de l’égal de l’élève :

NOM : …………………………………………………………............................. PRENOM : ……………………………………………….......

Élève de la classe de ………………....

déclare inscrire celui-ci au voyage facultatif organisé par le lycée Polyvalent Danton du 13 mai 2019 au 16 mai 2019 à destination de Bordeaux. Je prends note que l’inscription au voyage vaut acceptation du programme et du règlement du voyage (ci-après). J’accepte pour ce voyage, les modalités d’organisation, les dates et les prix.

**DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENT**

Pour les déplacements dans la ville de Bordeaux, nous vous invitons via le site web, [www.infotbm.com](http://www.infotbm.com/) à acheter un titre de transport à votre enfant d’une valeur de 9.60 €. C’est un PassJeune pour 7 jours, avec des voyages illimités. Le PassJeune sera envoyé chez vous. Vous devrez nous le transmettre avant le départ. L'hébergement pour trois nuits se fera à l'auberge de jeunesse de la ville de Bordeaux, cours Barbey.

**PRIX**

La participation de chaque élève au voyage se monte à 70,00€.Veuillez joindre cette somme àcette fiche d’inscription sous la forme d'un chèque de 70€ ou de deux chèques de 35€ chacun, ou de 3 chèques d’une valeur de 25€, 25€ et 20€. Les chèques, à l’ordre du lycée Danton, seront encaissés les 10 avril, 10 mai et 10 juin.

**MODALITES DE VOYAGE**

Le déplacement à Bordeaux se fera en train au départ de Brive la Gaillarde, puis en transport en commun dans l’agglomération bordelaise. **Le rendez-vous de départ est fixé devant la gare de Brive à 8h45 le lundi 13 mai 2019**. Le retour est prévu à la gare de Brive le jeudi 16 mai 2019 à 13h50. Veuillez veiller à ce que votre enfant soit munis de sa carte d’identité, de sa carte vitale, d'un sac à dos avec de quoi grignoter pour le voyage et un sac ou une valise contenant le nécessaire de nuit et de toilette ainsi que des vêtements pour 4 jours.

Le présent acte, daté et signé, accompagné du règlement par chèques(s) doit être remis aux organisateurs **pour le 05 avril 2019 au plus tard**.

Fait à ………………………………………………………........……., le ……………………………………………….................

Signature du responsable légal et de l'élève précédée de la mention manuscrite **« Lu et approuvé »**

Représentant l’égal, Élève,

1/3

**Programme du voyage**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI |
|  |  | PETITS-DEJEUNERS A L'AUBERGE DE JEUNESSE |
| MATIN | **Départ**: Rendez-vous 8h45 à la gare de Brive**Arrivée**: Gare St Jean 12h33 | 10h00Visite de la **Cité du Vin**13h00 | 9h00**Université BORDEAUX 2**12h00 | **Départ**: 8h00 de l’auberge de jeunesse 10h45 au plus tard à la Gare St Jean |
| MIDI | Repas etInstallation rapide à **l’Auberge de Jeunesse** | Repas en ville | Repas en ville | **Arrivée :**Gare de Brive13h50 |
| APRES-MIDI | 15h00Visite du **Conseil Régional**18h00 | 15h00Visite du **Musée d'Aquitaine**17h00 |  14h00Visite du **Vieux Bordeaux****et/ou** **visite d'une entreprise**18h00Repas en ville |  |
| SOIR | 18h30Installation à l’Auberge de Jeunesse et repas | **Quai des marques**Repas en ville |  |
| NUITEES A L'AUBERGE DE JEUNESSE DE BORDEAUX |  |

 Le programme du mercredi pourra varier en fonction des dernières confirmations.

2/3

**Règlement du voyage**

**Extraits de la Charte pour l'organisation de sorties - voyages du lycée polyvalent Danton**

Le **VOYAGE scolaire** concerne un déplacement d'élèves comportant au moins une nuitée hors des locaux de l'établissement scolaire. Le représentant légal du mineur accepte ou refuse la participation de son enfant au voyage. Les élèves ne participant pas au voyage sont accueillis dans l'établissement, pour y recevoir l'enseignement qui doit leur être normalement dispensé.

Les familles doivent obligatoirement pour s'inscrire à un voyage scolaire facultatif, remplir un formulaire remis par l'établissement. Ce formulaire (acte d'engagement) décrit succinctement la sortie proposée (lieu, date, encadrement...) ainsi que la participation financière des familles telle qu'elle a été votée par le Conseil d'Administration. A défaut d'acte d'engagement retourné et signé, l'élève ne pourra être inscrit au voyage.

Un paiement fractionné peut être proposé aux familles sous forme d'échéancier (somme et date des versements). Le versement pourra être fractionné jusqu'à trois échéances. Tout élève doit avoir réglé l'intégralité du voyage avant son départ. Pour les familles pouvant prétendre à une aide d'un comité d'entreprise, les services d'intendance fournissent une attestation du versement de la participation financière au voyage sur demande.

Tout désistement intervenant moins de 2 mois avant le départ du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf maladie avérée par la production d'une attestation signée d'un médecin.

**Extraits du règlement de l'Internat**

Durant le séjour à l'Auberge de Jeunesse, le règlement de l'internat du lycée Danton sera applicable.

L'hébergement est prévu à l'Auberge de Jeunesse de la Ville de Bordeaux, 22 Cours BARBEY 33800 Bordeaux (Tél. 05 56 33 00 70 / mail resa@bxaj.eu / www.auberge-jeunesse-bordeaux.com). Trois chambres de 4, deux chambres de 6 et 2 chambres de 1 pour les accompagnateurs y ont été réservées. La répartition sera sur les deux étages, les garçons et l'accompagnateur au premier, les filles et l'accompagnatrice au second. Il est prévu un badge d'accès par chambre. Les badges des accompagnateurs pourront ouvrir les chambres de leurs élèves également.

Les horaires du petit-déjeuner sont de 7h30 à 10h30. Les repas du midi et du soir peuvent être prévus et pris sur place à l'Auberge de Jeunesse.

3/3